

Territoires

Ruanda - Urundi
RUANDA - URUNDI
 GEWESTEN

N 2074
 Rappeler dans la réponse la date et le numéro
 In het antwoord vermelden: nummer en
 dagtekening.

Réponse au n°

Antwoord op n°

du 19
 van

ANNEXE

Bijlage

OBJET:

Voorwerp

Prix des produits.-

D.n 02.03.02.

Usumbura, le 14 Avril 1950.-
 den

-Transmis copie pour information à :

-Monsieur le Résident du Ruanda à Kigali.-

-Monsieur le Résident de l'Urundi à Kitega.-
 Usumbura, le 14 avril 1950.-

Pour le Vice-Gouverneur Général du Congo Belge
 Gouverneur du Ruanda-Urundi
 Le Commissaire Provincial

Sé: M. DE RYCK,

A.E.
836/Agu
28.4.50

AE.6.



Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-après
 les prix actuellement payés par les exportateurs de la place
 aux commerçants-intermédiaires pour les produits locaux :

Peaux de bovins :

séchées à l'ombre :	30	frs.
" au soleil :	20 à 21	frs.
Peaux de chèvres :	30 à 31	frs.
Graines de ricin :	3,20 à "3,60 "	
Cire d'abeilles :	23 à 30	"
Pois secs :	pas cotés	
Piments :	11 à 15	"
Haricots :	2,40 à 2,50	"
Farine de manioc :	1,40	
Café parche :	23,--	
Froment :	2,70	

Monsieur l'Administrateur, Pour le Vice-Gouverneur Général du Congo Belge
 de Territoire de Gouverneur du Ruanda-Urundi

RUHENGERRI.

Le Commissaire Provincial,
 Sé: M. DE RYCK,

Pour copie certifiée conforme, à la minute

Le Chef du Secrétariat,

A. STRAUSS.-

[Signature]